Devèze insiste à son tour pour la suppression du droit d'enseigner au clergé séculier.

Le président du Conseil dit que cette question pourra faire l'objet d'une proposition spéciale sur laquelle il ne se prononce, d'ailleurs, pas pour l'instant.

Mais il demande à la commission d'adopter tel qu'il est le projet du gouvernement.

En présence de ces déclarations, M. Devèze n'insiste pas pour l'adoption de son amendement dont il compte faire l'objet d'une proposition ultérieure.

M. Brisson demande si on ne pourrait pas introduire dans le texte de quoi armer les tribunaux pour les présomptions légales.

Le président du Conseil estime que les tribunaux sont suffisamment armés.

Le président du Conseil a ensuite fourni à la commission des indications sur les dépenses qu'entraine et pour l'Etat et pour les communes la suppression de l'enseignement congréganiste.

Nous avons, dans de précédents numéros, fourni à cet égard des renseignements complets.

Un échange d'observations s'est ensuite produit sur le texte proposé par le gouvernement. Au texte du paragraphe 3 de l'article 1er du projet du gouvernement ainsi conçu :

« En conséquence, les statuts approuvés des congrégations autorisées en vue d'aider à l'enseignement, sont et demeurent annulés en totalité ou dans celles de leurs parties qui autorisent ces congrégations à se consacrer à l'enseignement. »

M. Buisson a proposé qu'on substituât le texte suivant :

« En conséquence, les statuts des congrégations exclusivement enseignantes sont et demeurent annulés.

» Les statuts des congrégations mixtes sont annulés dans celles de leurs parties qui autorisent les congrégations à se consacrer à l'enseignement. »

Le président du conseil a déclaré ne faire aucune objection à ce nouveau texte.

M. Combes s'est ensuite retiré.

Après son départ, sous réserve de la modification que nous venons d'indiquer, la commission a adopté le texte du projet du gouvernement.

M. Buisson a été nommé rapporteur. Il déposera son rapport dès la rentrée de janvier.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 25 décembre. — Comme on le sait, la commission consultative s'est prononcée hier, à *l'unanimité*, pour la révision du procès Dreyfus.

Bien que les membres de la commission et le personnel attaché au cabinet du ministre de la justice se soient refusés à donner des renseignements sur les motifs de la décision prise, nous pouvons dire que la commission a retenu deux faits nouveaux : 1° le changement de date opéré sur un télégramme attribué à Dreyfus et que celui-ci n'a pu ni expédier ni écrire, car, en réalité, il est postérieur à sa première condamnation; 2° le grattage opéré sur le document *Cette canaille de D.* Il a été reconnu que la lettre D n'existait pas sur la dépêche et qu'elle avait été obtenue par un grattage de la lettre P.

Ces grattages, ces faux ont été faits pendant la période qui s'est écoulée entre 1897 et 1899, c'est-à-dire au moment où Dreyfus innocent a demandé la revision du procès de 1894 et où il s'agissait pour l'état-major d'éviter un nouveau procès qui démasquerait les faussaires et les traîtres.

Le dossier de l'affaire Dreyfus fut transmis aujourd'hui à M. Baudouin, procureur général de la Cour de cassation.

C'est sur son rapport que la chambre criminelle de la Cour de cassation instruira la demande en revision sur laquelle la Cour de cassation, toutes chambres réunies, statuera.

Dans la soirée d'hier, une dépêche a été adressée au général André, qui se trouve actuellement dans la Côte-d'Or, pour l'aviser de la décision prise par la commission de revision.

INTERVIEW
D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION

Un rédacteur de l'*Echo de Paris* a interviewé un membre de la commission consultative. Il a fait à notre confrère les déclarations suivantes :

— Le rapport de M. Mercier à la commission était assez volumineux ; il n'avait pas moins de 150 pages. Il est exact que le rapport fait l'historique de toute l'affaire, du premier débat au conseil de guerre de Paris, des débats à la cour de cassation. M. Mercier avait passé ensuite à l'analyse du conseil de guerre et s'était arrêté à la nouvelle requête de Dreyfus et au mémoire du ministre de la guerre, le général André, à M. le garde des sceaux, suivi de la convocation de la commission de revision.

» Pour procéder à son travail, je peux vous dire que M. le directeur Mercier avait fait usage des copies de pièces qui lui avaient été communiquées par le ministère de la guerre, et ce sont ces copies qui étaient annexées à son rapport et que nous avons sous les yeux. Cependant M. Mercier avait cru devoir, comme c'était son droit, consulter, au ministère de la guerre, les pièces authentiques sur lesquelles avait porté l'enquête du général André aidé de son officier d'ordonnance, le capitaine Targe.

» Mais nous ne pouvions délibérer sans soumettre ces pièces authentiques, faisant partie du « dossier secret de l'affaire Dreyfus », à notre examen attentif. Dans ces conditions, nous avons prié, mercredi, le capitaine Targe de bien vouloir se tenir le lendemain, à deux heures, à la disposition de la commission d'enquête, et levions la séance.

» Jeudi, à une heure précise, M. Mercier a terminé la lecture de son rapport se référant aux éléments recueillis par le ministère de la guerre.

» Le capitaine Targe, qui attendait dans l'antichambre du garde des sceaux, nous faisait aviser dans l'intervalle qu'il se mettait à notre disposition, et, à deux heures, la lecture du rapport de M. Mercier étant terminée cet officier a été introduit dans notre salle de délibérations. Le capitaine Targe était accompagné de son planton, porteur d'une valise contenant les pièces originales composant le dossier secret, et dont nous n'avions, je le répète, que des copies, mais contenant, en outre, d'autres pièces. L'officier d'ordonnance, sur la demande de notre président, M. Durand, a déballé ses dossiers, nous a fourni les explications que nous lui demandions sur la façon dont il avait été amené aux découvertes signalées dans le rapport, et nous avons en liberté, de deux heures à quatre heures quinze, pris connaissance des pièces visées dans le mémoire du ministre de la guerre et dans la requête Dreyfus.

— Peut-on savoir ce qu'il vous a montré ?

— Non. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire la moindre révélation sur le dossier secret. Le garde des sceaux, probablement, fournira des renseignements pour éclairer l'opinion publique. Il dira ce qu'il voudra. N'attendez pas de nous la communication d'un document, même le plus petit, à un journaliste.

— Alors, le capitaine Targe a ficelé de nouveau ses dossiers et bouclé sa valise à quatre heures un quart ?

— Oui ! Après son départ, la commission a continué ses délibérations jusqu'à cinq heures quarante-cinq. A ce moment, la séance a été levée.

— Et le résultat, comment a-t-il été obtenu ?

— La commission était saisie d'un grand nombre de faits. Elle les a examinés un à un et a fini par émettre, *à l'unanimité de ses six membres*, un avis favorable à la revision du procès Dreyfus.

La commission s'est arrêtée à deux faits qui lui ont paru suffisamment graves pour autoriser une nouvelle instance en revision.

» Dans ces conditions, suivant l'usage, le rapporteur, M. Mercier, a été prié de nous soumettre un projet d'avis avec ses attendus ; ce projet, nous l'avons discuté encore et finalement nous sommes tombés d'accord sur la rédaction définitive.

» Nous avons donc décidé, en retenant les deux moyens principaux, et sans avoir à nous expliquer sur les autres faits qui nous étaient soumis, tant dans la requête de Dreyfus que dans la lettre du général André à son collègue de la justice, l'informant des résultats de son enquête, et fournissant à M. Vallé ses appréciations personnelles, « qu'il y avait lieu à revision dans les termes de l'article 444 du Code d'instruction criminelle ».

» Voilà tout ce que je peux vous dire.

— Par qui le garde des sceaux a-t-il été averti ?

— Par M. Mercier, le rapporteur, comme c'était naturel, puisqu'il est directeur au ministère de la justice. Quant aux membres de la commission, conseillers à la cour de cassation, ils ont eu scrupule à ne pas voir le garde des sceaux depuis que l'instance est ouverte.

— Et que va-t-il se passer maintenant ?

— La chambre criminelle, présidée par M. Chambaraud, va être saisie par un réquisitoire écrit du procureur général Baudouin, de la nouvelle instance en revision. Un nouveau rapporteur sera désigné.

— Sera-ce encore M. Bard ?

— Je n'en sais rien. Lorsque l'affaire sera en l'état, la chambre criminelle, d'accord avec le procureur général, fixera le jour où elle entendra la lecture du rapport et la plaidoirie de Me Mornard. Cela demandera quelques semaines, et ensuite elle statuera définitivement, si elle se juge entièrement fixée. Si elle ne se croit pas suffisamment édifiée pour trancher la question elle-même ou pour renvoyer devant un autre conseil de guerre, elle se prononcera pour une enquête. Et alors, en vertu de la loi de dessaisissement, la chambre criminelle, faisant fonction de juge d'instruction, instruira l'affaire, écoutera les témoins, et ce sera la cour de cassation, toutes chambres réunies, qui sera appelée à prononcer l'arrêt final ou le renvoi devant un nouveau conseil de guerre.

— Et quelle solution, selon vous, va-t-elle être adoptée ?

— Je ne puis rien préjuger.....

L'Election Sénatoriale du Nord

DERIVATIFS

Sous le titre « Le Congrès Républicain et la Presse Lilloise », M. Georges Robert s'est appliqué, dans le *Progrès du Nord* d'hier, beaucoup moins à justifier son attitude au Congrès de mercredi dernier, qu'à attaquer ceux qui se sont prononcés nettement contre sa politique.

Nous sommes de ceux-là. Aussi faut-il voir à quelle sauce M. Robert s'essaye à nous mettre !

Nous passons à notre « féroce » contradicteur l'épithète de *grand diviseur* qu'il nous décoche, encore une fois. Cependant, nous lui ferons observer que nous n'avons pas besoin d'enseigner à ses amis par quels moyens on se divise. Il leur a lui-même indiqué le procédé lorsqu'il a chaperonné M. Tribourdaux contre M. Debierre, au nom de nous ne savons quelle discipline et quelle abnégation !

Mais où M. Robert « s'emballe » vraiment, c'est lorsqu'il émet la prétention de savoir si l'auteur du compte-rendu que nous avons publié sur le Congrès de mercredi « fait partie de *notre* (sic) Association professionnelle du Nord ! »

Nous ne voyons pas du tout, mais pas du tout, ce que l'Association professionnelle des journalistes du Nord peut avoir à faire avec la politique. Sa raison d'être est précisément de s'abstenir de toute politique et de réserver entière l'indépendance extérieure de chacun de ses membres, — du rédacteur de la *Croix* au rédacteur du *Réveil* et des rédacteurs de la *Dépêche*, du *Progrès*, de l'*Echo* et du *Journal de Roubaix*, pour nous limiter à l'arrondissement de Lille.

On ne procède pas autrement au syndicat de la Presse républicaine départementale qui réunit, dans le même Comité, MM. G. Dubar et Robert, malgré des polémiques, si vives certain jour, que le dernier mot en fut laissé à l'épée...

Au surplus, nous avons discuté M. Robert *faisant acte politique* et M. Robert ne s'est jamais préoccupé de sa qualité de membre de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, quand il a cru devoir critiquer et combattre, au même titre d'autres membres de l'Association !

Un point sur ce sujet, n'est-ce pas ? Les querelles entre journalistes n'intéressent pas le public...

***

Mais que nous reproche donc M. Georges Robert ?

— D'avoir prétendu que, dans son discours au Congrès, il avait déclaré qu'au nom de l'abnégation et de la discipline, il se désisterait pour le candidat le plus favorisé au premier tour et de lui avoir reproché de ne s'être pas retiré en faveur de M. Debierre...

Ici quelques mots d'explication sont nécessaires.

Quand notre rédacteur se présenta pour assister au Congrès, il fut poliment éconduit par M. Sculfort lui-même.

M. Auguste Potié, sénateur, intervint ensuite, mais en vain, pour obtenir l'admission de notre collaborateur qui ne put pénétrer dans la salle du Congrès que *tout à la fin de la délibération* et fut, par conséquent, obligé de prendre les renseignements que nous avons publiés auprès des congressistes qu'il rencontra.

Or, ces renseignements nous furent confirmés devant témoins, par MM. Defontaine, Debierre, Cliquennois-Paque, Mourmant, Vasseur, Dufour, et d'autres, aussitôt après le Congrès.

M. Robert contestera-t-il la valeur de ces témoignages ?

Il le peut d'autant moins qu'il s'est de lui-même « enferré » dans son article du *Progrès du Nord* antidaté de vendredi et publié jeudi matin, à Lille.

Nous avons reproduit hier, les passages essentiels de cet article et établi, trop clairement pour avoir à y revenir, que M. Robert n'avait parlé d' « abnégation » qu'à l'adresse de M. Debierre et qu'il n'avait préconisé la « discipline » qu'au profit exclusif de M. Tribourdaux, — sans cependant citer ni M. Debierre, ni M. Tribourdaux, puisqu'il posait lui-même sa candidature.

Mais pourquoi M. Robert a-t-il attendu le second tour de scrutin pour s'élever contre M. Debierre ?

Pourquoi, après avoir invoqué l'abnégation ne s'est-il pas tourné vers M. Debierre qui venait de faire acte de candidat, et ne lui a-t-il pas dit crûment qu'il était un candidat sénatorial impossible ?

Cette attitude aurait été brutale mais nette. On l'aurait comprise, sinon admise.

Au lieu de cela, M. Robert, *candidat infériorisé* au premier tour, se dresse au moment où déjà l'on procédait au second tour et, c'est à ce moment là, seulement, qu'il oppose à M. Debierre, plus favorisé que lui-même et M. Tribourdaux, un « veto » menaçant, — tel ce cardinal autrichien qui, au dernier Conclave, empêcha, en agitant les foudres de son empereur, l'élection de M. Rampolla, — et tant il est vrai que les hommes et les milieux les plus distincts en apparence, ont de mystérieuses liaisons !...

***

A ces raisons que nous avons déjà données sous une autre forme, que nous répond M. Robert ?

Il nous reproche d'avoir noté qu'il avait obtenu 17 voix sur 222 et il triomphe en constatant *que notre ami Delesalle*, n'obtint à l'élection sénatoriale dernière que 86 voix sur 2.500 votants !

La belle vengeance, ma foi !

Il est exact que Delesalle groupa le chiffre de voix indiqué, mais M. Robert oublie d'ajouter que la candidature de notre ami était nettement posée comme *candidature socialiste indépendante* et qu'elle réunit TOUS les *électeurs sénatoriaux d'alors, socialistes indépendants*, aussi bien dans le Congrès qui se tint à Douai, qu'au moment de l'élection.

Delesalle ne demandait pas autre chose.

Mais M. Robert, — dont, encore une fois, nous n'avons pas contesté l'abnégation personnelle si nous lui avons dénié le droit de parler de discipline républicaine, après son attitude vis à vis de M. Debierre, — demandait comme républicain les voix du Congrès républicain et il n'en obtint que 17 sur 222 soit 8 % dans l'ensemble des représentants de son propre parti. Il n'y a donc pas d'assimilation possible entre les deux cas.

Voilà le langage des chiffres. Il est plus éloquent que les vitupérations dont M. Robert nous accable et qui n'ont d'autre objet que de faire dévier sué une institution et des personnes, un débat que notre contradicteur a lui-même placé sur les principes et que nous maintiendrons à cette place quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse pour nous en détourner.

Faits Divers

HORS RÉGION

Déraillement d'un express

New-York, 25 décembre. — Un train express du Baltimore and Ohio Railroad s'est heurté à une pile de bois qui se trouvait sur les rails, à treize kilomètres de Connellsville (Pensylvanie).

L'accident a eu lieu hier soir, à sept heures moins le quart. Une courbe de la voie a empêché le mécanicien de s'apercevoir que la ligne était obstruée par cette pile de bois. Les fourgons à bagages de l'express sont tombés dans la rivière Youghiogheny.

Le wagon-fumoir se trouvait immédiatement derrière la machine, avec laquelle il a télescopé. Il fut, par suite de ce fait, envahi par la fumée et la vapeur, et tous les voyageurs qui s'y trouvaient ont péri.

Le chef de train de l'express ,quoique blessé, a sauvé d'un accident semblable un train qui venait en sens opposé, en mettant le feu à ses vêtements pour faire des signaux. Il s'est ensuite affaissé.

Tous les médecins de Connellsville sont arrivés sur les lieux, à neuf heures, par un train spécial, qui a servi ensuite à transporter les blessés à l'hôpital. Les morts ont été déposés de chaque côté de la voie, trente-huit d'un côté et onze de l'autre. Le corps du mécanicien a été retrouvé sous la machine. Aucune femme n'a été grièvement blessée.

Détail macabre : les morts ont été dévalisés par des voleurs, avant que la police ait eu le temps d'arriver. Le train a brûlé jusqu'à minuit. Ce matin, à deux heures et demie, on retrouvait encore des cadavres.

Tous les journaux commentent l'accident de Connelsville et critiquent sévèrement la négligence coupable des compagnies de chemins de fer, qui ne veillent pas à la sécurité de leurs voyageurs.

« L'Evening Sun » fait ressortir qu'en Pensylvanie seulement, il y a eu, de juin 1902 à juin 1903, 26,500 personnes tuées ou blessées dans des accidents de chemins de fer ou de tramways.

DANS LA RÉGION

Accident de chemin de fer

A CRECQUES

Par suite d'une avarie des boulons maintenant les rails, un déraillement dont les suites pouvaient être fort graves, s'est produit jeudi sur le chemin de fer du Nord entre les haltes de Crecques et de Thérouanne.

La locomotive d'un train venant d'Aire, a sauté hors des rails et est entrée suivie de deux fourgons dans le talus longeant la voie.

Les fourgons ont été réduits en miettes ; par bonheur, les voyageurs n'ont été que bousculés.

La voie est restée encombrée toute la journée.

Une enquête est ouverte.

Un mineur enseveli à Loos-en-Gohelle

Un douloureux accident vient de jeter le deuil parmi la population minière de Loos-en-Gohelle.

Un éboulement s'est produit à la fosse numéro 5 de la Compagnie de Béthune, dans la veine Saint-Georges, à l'étage de 308 mètres.

Deux hommes se trouvaient à cet endroit : l'un, le porion Jean-Baptiste Héripret parvint à se dégager et en fut quitte pour quelques contusions.

Il n'en est pas de même, malheureusement, du mineur François Cantin, lequel ne put être retiré vivant du monceau de houille sous lequel il était enseveli.

Ses funérailles auront lieu dimanche à dix heures du matin : tous les ouvriers de la Compagnie sont priés d'y assister.

Le citoyen Lemal, délégué mineur, avisé de la catastrophe, s'est rendu sur les lieux pour y faire une enquête.

LES GREVES

A Tourcoing

LA GREVE DE CHEZ BARATTE

INSOLENCES PATRONALES

Nous avons entretenu nos lecteurs de l'odieuse comédie jouée, depuis une quinzaine de jours, par M. Baratte.

Le document qu'on lira plus loin suffira à édifier définitivement l'opinion sur l'attitude du patron dans le conflit actuel.

Lundi dernier, l'administration municipale, sollicitée à nouveau par les ouvriers d'intervenir auprès du patron pour le rappeler aux engagements pris devant elle par lui, quelques jours auparavant, fit téléphoner à M. Baratte pour le prier de se prêter à une entrevue.

Le patron étant absent, le directeur répondit, en son lieu et place, en protestant de la bienveillance avec laquelle seraient accueillies les réclamations ouvrières.

Dans la soirée, M. Baratte, obéissant au mot d'ordre qui lui avait été donné dans une réunion tenue par le Syndicat des Filateurs, à l'Office central du Travail, rue Verte-Feuille, adressait à l'administration municipale l'insolente lettre suivante :

« Nous avons pris connaissance de votre demande par voie téléphonique.

» Notre réponse, quoique peu proverbiale, sera brève :

» *Les adjoints à la mairie, le patron à l'atelier.*

» *Faites de la politique, tant que vous voudrez, mais fichez-nous la paix.*

» Agréez, nos sincères salutations.

» A. BARATTE et Cie. »

La meilleure réponse que pouvait faire l'Administration municipale aux insolences patronales, c'était justement de les livrer à la publicité.

Les responsabilités sont de cette façon bien établies et l'opinion jugera sévèrement ce patron qui répond aux tentatives de conciliation faites en termes courtois par des grossièretés.

Grève des Tisseurs du Cambrésis

A Neuvilly

Les patrons de l'usine cherchent à surexciter leurs ouvriers et à provoquer des troubles ; en effet jeudi Mle J. Cayez, ses deux neveux, accompagnés des deux employés, dont le renvoi est réclamé par les grévistes se rendaient à la Mairie et déclaraient cesser l'exploitation de leur usine, faisant inviter *par criée dans les rues de la commune*, les ouvriers à retirer leurs livrets dès lundi prochain.

Pour se rendre à la Mairie, cette dame et ces messieurs étaient paraît-il armés de revolvers ! ! !

Ces deux provocations patronales ont provoqué la réprobation générale de toute la population de Neuvilly, qui toute entière est sympathique aux grévistes.

Ci-dessous, nous donnons connaissance des revendications des grévistes avec une liste des salaires payés à certains ouvriers sur un laps de temps qui comme on le verra avec horreur fait pour certain de ceux-ci *trois sous par jour*.

REVENDICATIONS DES OUVRIERS TISSEURS

Voici la liste des revendications ouvrières :

1. — Suppression des amendes pour mauvais travail (avec deux arbitres choisis parmi les ouvriers).

2. — Que les amendes diverses ainsi que celles infligées pour retard ou absence soient versées pour former une caisse qui viendrait en aide aux vieux ouvriers.

3. — Que le métrage soit fait de manière que l'ouvrier puisse facilement contrôler la longueur de sa pièce. Nous demandons en outre, la suppression du tambour du compteur et le renvoi du visiteur Touchard.

4. — Que les roules soient distribuées avec impartialité.

5. — Que les accidents causés par le métier, *l'encollage ou l'ourdissage ne soient pas à la* charge de l'ouvrier.

6. — Que l'ouvrier ait droit à un mètre de rentrayage par pièce.

7. — Que le rentrayage et le découpage retenus à l'ouvrier soient payés à la rentrayeuse.

8. — Que tout mauvais roule soit payé à la journée.

9. — Suppression de la prime de production, suppression qui devra amener une augmentation de 15 % ou une diminution journalière de 500 duites.

10. — Augmentation de 40 % sur tous les articles avec affichage du tarif dans l'atelier, à la Mairie et à la salle des Prudhommes.

11. — Que la paye soit faite le samedi de chaque semaine.

Pour la préparation (ourdisseuses)

1. — Qu'aucune ouvrière ne soit dérangée de son travail pour balayer l'atelier

2. — Que les articles faits à la journée soient payés 2 fr. 25 au lieu de 1 fr. 50.

3. — Pour 1 chaîne cardée 15.00 mètres, que l'on soit payé 6 fr. aux 100 kilos, au lieu de 2 fr. 85.

Pour les grosses chaînes 6 fr. aux 100 kilos ; pour les gros cotons, 4 fr. aux 100 kilos au lieu de 2 fr. 35.

4. — Que les ouvrières ne soient plus tenues à descendre les roules à l'encollage. *Certaines roules* pèsent jusqu'à 50 kilos et plus.

Ouvrières pour les soies

1. — Qu'elles soient payées 2 fr. 25 par jour au lieu de 1 fr. 50.

Eplucheuses

1.— Augmentation de 20 % dans les laines.

2. — Que les ensouples soient descendues par des hommes, ces ensouples pesant 100 kilos et même plus.

3. — Suppression des amendes.

Trameuses toile

1. Numéro 6, 3 fr. le sac au lieu de 2 fr. 75.

2. — Numéro 40, 3 fr. le sac au lieu de 2 fr. 75.

3. — Numéro 30, 2fr. 50 le sac au lieu de 2 fr.

4. — Numéro 16, 2 fr. le sac au lieu de 1 fr. 75.

5. — Numéro 12 gris, 2 fr. 75 le sac au lieu de 2 fr. 30.

Noueurs et renfileurs

1. — Augmentation de 0 fr. 10 au mille de fils ; 0 fr. 50 au lieu de 0fr.40.

2. — Suppression des amendes pour défaut. Demande qu'on oblige simplement à rectifier les défauts.

Prépareuse de lissures

2 francs par jour au lieu de 1 fr. 65. Que les renfileuses et les adultes n'ayant pas 18 ans ne soient pas tenus de porter les roules certains pesant 200 kilos et plus.

SALAIRES AU TISSAGE Vve CAYEZ et FILS

Le comité de la grève informe le public des salaires de famines payés dans cet Etablissement.

Voici des ouvriers ayant reçu le salaire suivant:

Céline Fontaine a commencé sa pièce le 24 novembre, 12 h. matin, finie le 1er décembre, 4 h. soir, a reçu 1 fr. 65.

Emile Basquin a commencé sa pièce le 27 novembre, 7 h. 1/2 matin, finie le 1er décembre, 5 h. soir, a reçu 2 fr. 50.

Emile Loubry a commencé sa pièce à le 26 novembre, 3 h. soir, finie le 2 décembre, 10 h. matin, a reçu 1 fr. 60.

Emile Loubry a commencé sa pièce le 2 décembre, 11 h. matin, finie le 7 décembre, 7 h. matin, a reçu 2 fr. 05.

Irma Lecoi a commencé sa pièce le 26 novembre, 4 h. soir, finie le 5 décembre, 7 h. matin, a reçu 7 fr. 20.

Victor Bernard a commencé sa pièce le 28 novembre, 2 h. soir, finie le 2 décembre, 10 h. matin, a reçu 2 fr. 25.

Adéline Levant a commencé sa pièce le 28 novembre, 11 h. matin, finie le 4 décembre, 3 h. soir, a reçu 2 fr. 75.

Jean-Baptiste Laigle a commencé sa pièce le 1er décembre, 4 h. 1/2, finie le 7 décembre, 7 h. matin, a reçu 1 fr. 40.

Augustin Normand a commencé sa pièce le 27 novembre, 2 h. soir, finie le 4 décembre, 3 h. soir, a reçu 1 fr. 60.

Céline Loubry a commencé sa pièce le 30 novembre, 6 h. soir, finie le 5 décembre, 3 h. 1/2 soir, a reçu 1 fr. 65.

Adéline Levant a commencé sa pièce le 26 novembre, 2 h. soir, finie le 2 décembre, 3 h. soir, a reçu 2 fr. 75.

Eugénie Vitrant a commencé sa pièce le 27 novembre, 11 h. matin, finie le 2 décembre, 4 h. soir, a reçu 3 fr. 60.

Henri Avoine a commencé sa pièce le 28 novembre, 10 h. 1/2 matin, finie le 4 décembre, 10 h. matin, a reçu 3 fr. 40.

Eugène Basquin a commencé sa pièce le 24 novembre, 2 h. 1/2 soir, finie le 2 décembre, 6 h. matin, a reçu 7 fr. 65.

Angèle Debailleux a commencé sa pièce le 27 novembre, 3 h. soir, finie le 2 décembre, 2 h. 1/2 soir, a reçu 1 fr. 55.

Félix Debailleux a commencé sa pièce le 27 novembre, 5 h. soir, finie le 3 décembre, 12 h. matin, a reçu 5 fr. 30.

François Danis a tissé 553 mètres de mousseline pour 10 fr. 55.

Vu les salaires réduits à l'impossible, nous faisons appel à votre bon cœur et à votre générosité en vous présentant à l'avance nos sincères remerciements.

Le Comité.

Dernière Heure

LE MOUVEMENT GREVISTE

LES OUVRIERS DE L'ALIMENTATION

A PARIS

Paris, 25 décembre. — La physionomie de Paris *ne s'est pas modifiée aujourd'hui et la préfecture* de police n'a pas encore cru devoir diminuer les formidables mesures prises en vue de la grève générale de l'alimentation.

Pendant toute la nuit et pendant toute la matinée, d'incessantes patrouilles de cuirassiers, de dragons et de gardes municipaux à cheval ont parcouru tous les quartiers, surveillant les agissements des grévistes.

Cet après-midi, le service d'ordre fut encore renforcé.

Le mouvement gréviste se développe en banlieue. C'est ainsi qu'à Nogent, Créteil, Ivry, Joinville, etc., la grève des boulangers est presque générale.

A Saint-Denis, la situation ne se précisera exactement que demain.

Divers incidents se sont produits à Paris dans la nuit et la matinée, mais, en somme, rien de grave.

Un grand nombre de grévistes ont passé la nuit à la Bourse du Travail. Ce matin, à onze heures, les ouvriers boulangers ont tenu une réunion dans la salle des grèves. La séance n'a duré que quelques minutes.

Bousquet, secrétaire général du syndicat des ouvriers boulangers, a pris le premier la parole. *Après avoir rendu compte des tentatives de* débauchages faites par les grévistes dans les boulangeries, l'orateur donne quelques renseignements sur la tactique à suivre pour faire aboutir le mouvement :

— Il faut, dit-il, que nous allions jusqu'au bout ! Par notre action incessante, obligeons le gouvernement à mettre Paris en état de siège. C'est le seul moyen d'arriver à nos fins.

La province a répondu à notre appel. Mais, pour que le mouvement aboutisse, il est de toute nécessité que nous entretenions l'agitation jusqu'au jour de l'An. Pour cela, la Fédération de l'alimentation va adresser un appel à tous les chômeurs pour les convier à manifester dans la rue. Ne nous décourageons pas, la victoire est certaine.

A LIMOGES

Limoges, 25 décembre. — Les ouvriers boulangers en grève se sont réunis dans l'après-midi, à la Bourse du travail.

A l'issue de cette réunion, environ 200 manifestants ont traversé les principales rues de la ville, drapeau rouge en tête et aux accents de l'*Internationale*.

A cinq heures, ils sont arrivés devant l'Hôtel de Ville. M. Noël, conseiller municipal, a demandé au maire de recevoir une délégation des grévistes. Labussière, maire et député socialiste, a refusé, tout en leur conseillant le calme.

Des mesures sont prises par les autorités militaires pour maintenir l'ordre et fournir des ouvriers aux patrons.

La manifestation s'est continuée aux cris de : « Vive la grève ! » et au chant de l'*Internationale*.

A MARSEILLE

Marseille, 25 décembre. — Les membres des corporations de l'alimentation se sont réunis ce matin à la Bourse du travail ; les ouvriers boulangers étaient nombreux. *Ils ont décidé de faire* appel à la grève générale.

D'autre part, des mesures ont été prises par la municipalité et les autorités militaires pour le cas où les boulangers se mettraient en grève ce soir ; de toutes façons, la population ne manquera pas de pain.

A AMIENS

Amiens, 25 décembre. — La journée a été calme; des réunions de grévistes ont eu lieu à la Bourse du travail, où la boulangerie coopérative fait savoir qu'elle fera distribuer gratuitement du pain aux chômeurs.

En ville, les voitures de boulangers sont escortées d'agents. Aucun incident grave.

A dix heures du soir eut lieu une réunion à la Bourse. On décide que les garçons boulangers ne manifesteront pas, mais un groupe de quatre à cinq cents personnes se met en cortège et parcourt les rues, au chant de l'*Internationale* et de la *Carmagnole*.

A Saint-Rémy, une bagarre a éclaté, plusieurs manifestants sont blessés. Les chasseurs à cheval chargent pendant que la police et la gendarmerie refoulent les grévistes.

LES TULLISTES DE LYON

Lyon, 25 décembre. — La manifestation annoncée pour hier à deux heures et qui devait avoir lieu place de la République, n'a pu se produire : un peloton de cavalerie et des agents de police l'ont empêchée.

Des bagarres assez nombreuses ont marqué l'intervention de la police.

Celle-ci a mis en état d'arrestation les citoyens Boisson, administrateur général de la Bourse du travail, Veau, *président du comité de la grève* des tisseurs, Couturier, administrateur du Syndicat des marchands forains.

Ces arrestations ont été maintenues.

L'arbitrage entre la France et l'Italie

Paris, 25 décembre. — Le ministre des affaires étrangères et le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, ont signé, aujourd'hui, la convention suivante :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie, signataires de la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, conclue à la Haye, le 29 juillet 1899 ;

Considérant que, par l'article 19 de cette Convention, les Hautes Parties contractantes se sont réservé de conclure des accords en vue de recours à l'arbitrage, dans tous les cas qu'Elles jugeront possible de lui soumettre.

Ont autorisé les soussignés à arrêter les dispositions suivantes :

Article 1er. — *Les différends d'ordre juridique* ou relatifs à l'interprétation des traités existant entre les deux Parties qui viendraient à se produire entre elles et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, seront soumis à la Cour permanente d'arbitrage établie par la Convention du 29 juillet 1899, à la Haye, à la condition, toutefois qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur des deux Etats contractants et qu'ils ne touchent pas aux intérêts de tierces Puissances.

Art. 2. — Dans chaque cas particulier, les Hautes Parties contractantes, avant de s'adresser à la Cour permanente d'arbitrage, signeront un compromis spécial, déterminant nettement l'objet du litige, l'étendue des pouvoirs des arbitres et les délais à observer, en ce qui concerne la constitution du Tribunal arbitral et la procédure.

Art. 3. — Le présent arrangement est conclu pour une durée de cinq années, à partir du jour de la signature.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 25 décembre 1903.

DELCASSÉ,
G. TORNIELLI.

Congrès de la Libre Pensée

Paris, 25 décembre. — Ce matin s'est ouvert le Congrès de la Libre-Pensée à la salle des Sociétés savantes.

Le bureau est ainsi composé :

Président M. Berthelot, membres du bureau M. Petitjean, sénateur ; Garot, député ; Beauquier, député ; Pajot, député ; Régnier, député ; Dumont, député ; Delpech, sénateur ; Ferrero, député ; et Cère député.

On a discuté les propositions émises par la commission.

Cinq propositions ont été adoptées à la séance de ce matin :

1. Une tendant à la laïcisation complète de tous les services de l'assistance publique ;

2. Une tendant à remplacer les infirmières religieuses par des infirmières laïques diplômées ayant fait des études scientifiques ;

3. Une tendant à ce que les enfants de l'Assistance publique soient élevés en dehors de toute préoccupation religieuse ;

4. Une tendant à ce que les femmes atteintes de maladies vénériennes soient soignées dans des hôpitaux et non dans des maisons policières;

5. Une tendant à ce que l'Etat laïcise immédiatement tous les asiles d'aliénés.

FEUILLETON DU 27 DECEMBRE. N° 127

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

QUATRIEME PARTIE

LA CHUTE D'UN TITAN

IX

Roméo et Juliette

Il s'était littéralement écroulé aux pieds de Michel Mohun.

Là, sanglotant et gémissant, le front dans l'herbe il répétait sa psalmodie.

— Le vieux est mort ! le vieux est mort ! Ne me tuez pas, monsieur, ne me tuez pas !

Michel, impatienté, se tourna vers Marius Cérès

— Ah ! ça, mons Cérès, qu'allons-nous faire de ce misérable ? Il me paraît qu'il y a dans le passé de cet homme quelques mystères que nous ne pouvons élucider tout seuls. En conséquence, nous ferions peut-être sagement de le conduire à la gendarmerie où on lui donnera l'hospitalité jusqu'à ce qu'on l'interne dans quelque asile d'aliénés. Voilà mon avis pour le présent.

Marius Cérès secoua négativement la tête. Il ne partageait point cette opinion.

— Monsieur Michel, dit-il, je pense comme vous que la présence de cet homme à pareille heure, en *pareil lieu, doit tenir à des* causes graves. Les propos qu'il tient, d'ailleurs, sont au moins singuliers et méritent qu'on y prête attention.

Mais il est nuit La gendarmerie est loin. Il y a une bonne lieue à faire pour y aller, et je ne sais pas comment nous serions accueillis, allant arracher Pandore à son sommeil étparateur. Le plus court et le plus pratique à mon sens serait de...

Il s'interrompit, comme hésitant à formuler son opinion.

— *Dites toujours, monsieur Marius,* acclama Alain Kerdic. Nous ne pouvons pas passer toute la nuit à veiller sur ce pauvre diable dont la cervelle me paraît bien malade.

Et il montrait le malheureux Joë accroupi sur le sol, un sourire d'innocent sur les lèvres *et battant la mesure d'un chant très doux*, d'une lente complainte proférée sur un rythme dolent, en une langue qu'ils ne connaissaient pas.

— Ça me décide, prononça le marchand d'œufs et de laitages.

Voilà donc ce que je pensais. La gendarmerie est loin, mais le Guer est près.

Donc, nous pourrions mener cet homme jusqu'au Guer.

Ou plutôt, pour ne donner aucune alarme, je pourrais aller jusqu'au manoir et parler à Joël que je ramenais ici avec moi. Lui connaît ce malheureux et peut-être arrivera-t-il à le comprendre. Qu'en pensez-vous ?

— *Je pense que voilà une excellente idée,* monsieur Marius, approuva Michel.

Il ajouta, après s'être consulté du regard avec Alain.

— *Allez donc au manoir et ramenez Joël.* Mais ne lui révélez notre présence que lorsque vous serez sortis tous deux de la maison.

Le Marseillais partit au pas de gymnastique.

Le manoir n'était pas éloigné de plus d'un kilomètre.

Marius y parvint au moment même où l'on se préparait à remonter dans les appartements respectifs.

La soirée s'était prolongée à la faveur des commentaires auxquels avaient donné lieu les incidents de la journée.

Joël avait raconté à son père et à sa sœur ce qui s'était passé dans le souterrain et l'impatience qu'avait manifestée Jeanne à la pensée qu'il faudrait remettre au lendemain ce qu'elle ne craignait pas d'appeler le sauvetage du prisonnier du Guer, de la créature, homme ou femme, dont les appels de détresse étaient parvenus jusqu'à eux.

L'arrivée inopinée de Marius Cérès causa une profonde sensation.

— *Jésus ! s'écria Louise, en s'élançant* au-devant de son fiancé un peu mûr, que vous arrive-t-il mon ami ? Vous avez l'air tout changé... tout... chose-?

— Ma chère future femme, répondit le Marseillais, je vous raconterai tout cela en détail dans quelques jours, quand j'en aurai le loisir. Pour le moment souffrez que je vous enlève Joël dont j'ai le plus grand besoin pour quelques minutes.

— Cachottier, allez ! répliqua la belle fille en menaçant amicalement du doigt l'excellent garçon. Quand nous serons mariés, monsieur Cérès, je vous ferai passer ces habitudes-là, vous pouvez y compter.

— Bon ! Je m'y résigne d'avance avec joie, ma belle Louise, riposta galamment Marius. Mais, pour le moment, je vous prie de ne point trouver mauvais que j'emmène votre frère Joël, dont le concours m'est indispensable.

Et, ce disant, l'amoureux Cérès baisait la main de la jolie Louise avec autant de grâce qu'y eût pu mettre le plus élégant des hommes du monde.

La stupeur, l'émotion de Joël furent sans bornes lorsqu'il apprit de la bouche du Marseillais la nouvelle du retour inattendu de son frère Alain et de Michel Mohun.

Mais, presque aussitôt une parole lui vint à la bouche.

— Nous aurions dû nous y attendre. Mlle Jeanne l'avait annoncé.

Ce fut avec des larmes de joie que l'aîné des frères Kerdic serra son cadet dans ses bras robustes.

Après quoi, il s'avança vers Michel qui lui donna l'accolade.

Puis, à la vue de Joë Blind immobile et comme hypnotisé, riant de son rire de folie, il demeura quelques minutes sans parole.

A la fin pourtant, il en recouvra l'usage et finit par trouver une explication des faits que son frère, confirmé par Michel et par Marius, venait de lui exposer.

A son tour, il narra les événements de la journée, la fuite gémissante du dément par les fentes de l'éboulis des roches.

En contrôlant les deux récits par la computation des délais, on arriva, de part et d'autre, à constater que le moment où Pierre, Jeanne et Joël avaient aperçu le misérable Gellois se penchant sur l'espèce de balcon granitique, avait précédé d'une heure environ, l'instant où Michel et ses deux compagnons avaient vu le même Jossic sortir, tel qu'un fantôme, du milieu de la fumante ébullition des roches du Blavet.

Et, comme, après son départ, Joël, Jeanne et Pierre avaient perçu distinctement les plaintes tombées par l'espèce de puits suspendu ouvert au-dessus du canal souterrain, un même courant de générosité les avait poussés à vouloir porter secours tout de suite à l'inconnu enfoui dans les ténèbres de la crypte.

Mais ils avaient su mettre un frein à leurs *impatiences*.

Ce souterrain, semblable à l'enfer de la fable, devait être plein de mystères, tapissé de secrets plus effrayants peut-être que ses ténèbres.

Il valait mieux attendre le jour pour en entreprendre l'exploration détaillée et minutieuse.

Et voici que la rencontre de Jossic semblait déranger ce plan de sagesse.

Qu'allait-on faire de ce malheureux dont la raison avait définitivement sombré ?

Fallait-il revenir au premier projet indiqué par Michel, conduire le fou à la gendarmerie et laisser l'enquête s'ouvrir de ce côté ?

On tint rapidement conseil, et l'on décida qu'il serait plus sage de ramener le malheureux jusqu'au Guer où on l'enfermerait provisoirement dans la chambre qu'il y occupait naguère au temps où il était valet de ferme.

— Ah ! monsieur Michel, ne cessait de répéter Joël, c'est véritablement le bon Dieu qui vous ramène ! Il se passe ici de si singulières choses !

Et, rapidement, le brave garçon mit Mohun au courant des derniers événements, de l'espèce de complicité qui unissait entre eux M. Gyriel, M. Hygin et le notaire de Saint-Agnan, Me Urbain Le Bleis.

— Ah ! celui-là, fit le jeune homme, je m'en suis toujours méfié.

Tout en se dirigeant vers le manoir, il interrogea Joël avec insistance.

Il put ainsi reconstituer toute la trame des complots ourdis depuis plus de trois années autour des jeunes filles et de leur héritage.

Ce que lui avait appris déjà Cora Helwitt lui permit de coudre ensemble les morceaux détachés de ce vaste filet tendu par l'ingéniosité de Ponce Hygin et la rapacité de son frère Sam. Et, serrant la main de Joël, il ajouta :

— C'est pour cela, mon gars, que nous sommes revenus, ton frère et moi, sans annoncer notre retour, sans nous faire connaître. Il ne faut pas que nos adversaires soupçonnent notre présence ici. Je tiens à les surprendre, à entendre l'aveu de leurs machinations, à entrer comme un sanglier au milieu de leurs rets et les mettre en pièces.

— Alors, dit Joël, il faut que personne au manoir n'en sache rien.

— Non, personne, mon ami. La moindre indiscrétion suffirait à mettre ces coquins sur leurs gardes. Il faut qu'ils ne se doutent pas de ce qui les attend.

Joël ne put réprimer un soupir, et, dans la pénombre, Michel le vit sourire.

— A quoi penses-tu ? demanda-t-il intrigué par ce sourire.

— Je pense, répliqua le gars, qu'en ce moment, ces demoiselles, Mlle Berthe en tout cas, doivent se trouver sur la terrasse pour respirer l'air du soir avant de se coucher. Si elle pouvait seulement se douter, la pauvre, que vous êtes si près d'elle ?

Michel ne répondit pas. Il donna le signal du départ.

On regagna le manoir.

Afin d'éloigner les soupçons, Joël franchit le premier le portail de la cour. Son père, régulier en ses habitudes, était allé se coucher, mais Louise était encore debout.

Il était évident que la jeune fille avait été surprise par la venue anormale de Marius Cérès, et que sa curiosité éveillée se compliquait d'une véritable inquiétude.

A sa vue, Joël ne put réprimer un geste de contrariété.

Ce que voyant, la belle fille l'apostropha avec un peu d'aigreur.

(A suivre).